

L'argumentaire a été validé auprès du nouveau conseil d'administration de l'association ce mardi 27 février...

à prendre donc à présent comme avis de L'Association

Les hameaux de la vallée du Madet !!!

COMMISSIONS MUNICIPALES

URBANISME

Point n°1

● PLU - CONCERTATION PUBLIQUE

Une assistance nombreuse et intéressée est venue découvrir le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Egliseneuve et M. Hérault a rappelé le projet d'aménagement de développement durable (PADD). A la vue de la rigueur de ce document : maîtrise des espaces sensibles, agricoles, accessibilité, études des réseaux, il restait peu d'emplacements pour la construction résidentielle. Malgré tout, une étude sérieuse a abouti à l'attente des élus : la maîtrise de l'habitat, la création d'une petite zone d'activité, l'extension des aires sportives.

Des interrogations, des questions nombreuses ont enrichi les débats, pour la plupart dans l'intérêt collectif. Les plans de zonage ainsi que le règlement sont consultables en mairie.

● PROCEDURE D'ELABORATION DU PLU

1 - 29/10/2004 : **délibération** du conseil municipal fixant les modalités de la concertation.

2 - Etudes et concertations :

• **Registre en mairie** pour recueil des observations des habitants depuis le 01/04/2005

Point n°2

• **Réunions publiques :**

11/02/2005
06/06/2005
10/11/2006

Point n°3

• **Réunions de travail :**

25/03/2005
29/04/2005
03/05/2005
16/09/2005
04/08/2006
08/08/2006

Point n°4

3 - 01/04/2005 : débat du conseil municipal sur le PADD (projet d'aménagement durable).

4 - 01/12/2006 : délibération du conseil municipal arrêtant le projet du PLU.

5 - Ouverture de l'enquête publique pendant 1 mois, puis rapport du commissaire enquêteur.

6 - Délibération du conseil municipal pour l'approbation du PLU (courant 2007).

Point n°5

NOTE : Les différentes informations ont été transmises aux habitants par : bulletin municipal, Pa'jase, affiches, presse ...

RAPPEL : Les documents officiels concernant la procédure d'élaboration du PLU sont à la disposition de chacun à la mairie.

1- PLU-Concertation publique

Le maître de présentation n'était autre que M. Hérault, l'architecte en charge de la rédaction du Projet. Comme la remarque en avait été faite précédemment, n'aurait-il pas mieux valu que ce soit à cette place un membre du conseil municipal qui exprime "la réelle intention politique" quand à la maîtrise du développement urbain de notre commune.

Certes, les questions ont été nombreuses. Mais aucune réponses constructive n'a été apportée et le débat attendu n'a pas eu lieu. Nous avons assisté à une simple présentation.

Malgré tout, cette réunion publique a bien été renommée «**concertation publique**» dans les lignes du bulletin municipal. Mais alors comment pourrions-nous imaginer qu'elle puisse être prise en compte dans la rédaction du PLU alors que celui-ci est déjà bouclé puisqu'en présentation.

On nous repondra à cela que la concertation publique n'aura pour effet que d'orienter les habitants à participer à l'enquête publique et repoussera d'autant les débats avec les habitants quel qu'ils soient, les habitants des hameaux du Madet comme les autres d'ailleurs.

Alors de CONCERTATION avec les habitants ? OUI ou NON ! LOIN de ce que l'on pouvait attendre...

2- Le registre en mairie

Le registre en mairie était inconnu de tous. Nous avons pourtant envoyé maintes fois des courriers de demande de concertation avec les habitants, de remarques et d'inquiétudes ou de questionnement. A ces occasions, jamais nos interlocuteurs ne nous ont rappelé l'existence de ce registre pourtant si important...

NON, personne n'en a entendu parlé mise à par lors de la dernière réunion publique durant laquelle on nous a informé qu'il était bien vide. En outre à cette même occasion, on nous a également indiqué qu'il était bien trop tard à présent pour le renseigner, son objectif étant de faire remonter les avis écrits des habitants en vue d'être exploités pour cette ultime réunion publique.

En bref, il n'a plus lieux d'y faire référence.

Mais pourquoi n'en avons nous pas eux référence plus tôt ? Peut-être que si...[\(à lire ici la confusion entretenue\)](#) ou encore sur le document ci-joint en annexe

Alors de CONCERTATION avec les habitants ? OUI ou NON ! AUCUNEMENT...

3- Les réunions publiques

Lors des deux premières, il n'a été question que du travail et de la présentation de la mise en place du PADD auquel nous ne pouvons que dire bravo. Le diagnostique est éloquent et chacun pourrait le lire à sa façon.

Notre commune, les environnements de nos villages sont de vrais valeurs. Nos hameaux (et pas seulement ceux des Pierrys, des Maisons Basses ou de Train) sont remarquables et comportent de magnifiques buttes qu'il faut préserver...

L'étude du PLU à ce stade de la réflexion n'a encore point débutée.

La dernière réunion publique (évoqué au point n°1) peut difficilement être prise en compte. Pour nous elle ne revêt qu'un simple caractère informatif essentiellement porté sur la présentation encore une fois du PADD pour passer bien brièvement sur les différentes zones envisagées pour le développement du PLU.

Nous attendions qu'il y soit donné une part beaucoup plus importante à la réflexion menée quant aux choix des zones envisagées pour le développement du PLU.

On nous répondra là que ce n'est que l'ancienne carte communale qui a simplement été reprise comme telle avec les mêmes zones de constructibilité. Le développement de la commune n'a donc point évolué depuis, et après tout quelle est la durée de validité de cette carte communale datant de

Alors de CONCERTATION avec les habitants ? OUI ou NON ! si PEU...

4- De nombreuses réunions de travail

Ces réunions, nous en convenons, sont révélatrice d'un réel travail et nous sommes bien conscients que la tâche n'était pas simple.

Pour ce qui est des trois premières réunions de travail, elles n'ont concerné que la constitution du PADD et loin de nous l'idée de le remettre en cause ce padd.

C'est seulement lors de la réunion du 16/09/2005 que nous avons appris l'éventualité de construction sur le sectionnal des Maisons Basses, entre autres... C'est après cette date que sont intervenus nombre de questionnementss et la grande nécessité d'en parler entre habitants.

La réunion du 04/08/2006 (soit 1 an plus tard) avait plus le caractère d'un projet abouti en présentation aux élus du conseil municipal et autres partenaires (DDE , DDA, Parc Livradois Forez, ...etc). Et puis d'ailleurs alors que nous aurions pû y représenter une partie de la population, nous avons, malgré notre demande, été interdit de séance. Là il faut savoir aussi que la commission urbanisme n'est pas la commission en charge du PLU pas plus qu'elle n'y ai été intégré.

La réunion du 08/08/2006 était très spécifique et concernait quelques questions en précision au zonage notamment sur les terrains agricoles.

Alors de CONCERTATION avec les habitants ? OUI ou NON ! Toujours PAS...

5- Alors CONCERTATION des habitants ? OUI ou NON, toujours PAS

Si ce n'est à l'ouverture prochaine de l'enquête publique et pour une durée de seulement 1 mois, cela en présence d'un enquêteur publique comme seul interlocuteur, mais dans quel véritable but ???

Pour faire rapporter par le commissaire enquêteur auprès du conseil municipal les inquiétudes, les remarques, voir les oppositions de certains !!! Peut-être n'avions nous pas assez insisté alors ???

En fait et ce sans doute, rien de nouveau quoi, rien surtout qui ne puisse inquiéter quelque peu le prolongement du projet tel que prévu dans l'idée de départ, avant même le début de travail sur ce projet...

Alors OUI, nous le disons au nom de l'association, tel que validé à notre assemblée générale du 17/02/2007, tout comme soutenu depuis la création de notre association, le choix fixé par délibération du conseil municipal du 29/10/2004 fixant les modalités de la concertation n'est **PAS SATISFAISANT** tout du moins pour ce qui est de **la CONCERTATION avec les habitants de la Commune !!!**

Nous ne le rappellerons jamais assez, l'une des trois conditions avancées pour la bonne réussite du projet est la CONCERTATION (article 1.2 du PADD). Et pourtant il y est fait référence également de nombreuses fois dans les lignes d'édito du bulletin Municipal.

Et pour ceux qui voudrait en discuter, nous restons disponible, nous, pour en débattre avant même de savoir si tel ou tel site serait plus approprié au développement du zonage tel que prévu dans le projet de PLU actuel...

Edito du bulletin municipal n°31 :



Chers amis,

En trois décennies, la physionomie d'Egliseneuve s'est considérablement modifiée. Il était nécessaire de procéder à une refonte totale et de créer un outil permettant de prendre en compte les évolutions démographiques, économiques, en termes d'équipement, d'environnement, de transport, etc.

En outre, le contexte juridique a, lui aussi, évolué. De nombreux textes de lois sont destinés à répondre aux nouvelles préoccupations de la société (intégration paysagère, gestion de l'eau, problèmes liés aux risques de bruit, aux nuisances agricoles, à la voirie et à l'assainissement).

Les documents d'urbanisme imposent des règlements. Le plus important est l'étude du PLAN d'AMENAGEMENT de DEVELOPPEMENT DURABLE permettant de construire le PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Le P.L.U. de notre commune vous sera soumis pour avis dans le cadre de l'enquête publique. Vous pourrez rencontrer le commissaire enquêteur chargé de recueillir vos observations puis consulter en mairie la version révisée du PLU.

Transparence et concertation seront les maîtres mots de la procédure engagée. C'est une opération particulièrement longue et complexe. Elle a débuté fin 2004 et devrait se terminer en juin 2006.

Le groupe municipal, élus et non élus, travaille sans relâche pour faire du P.L.U. un instrument de développement harmonieux pour Egliseneuve. C'est un document de référence qui dessine le visage futur de notre commune. Il organise les zones à urbaniser, assure la protection des zones naturelles et des zones agricoles, prépare la réalisation d'équipements nouveaux et fournit une information technique et juridique précise. Fidèles à nos engagements, nous le voulons respectueux de la qualité de vie des Egliseneuvois mais aussi porteur d'avenir.

Les remarques que vous jugerez nécessaire de formuler à propos de ce plan d'urbanisme sur le registre mis à votre disposition à la mairie lors de l'enquête publique apporteront une touche finale à l'énorme travail à accomplir.

Je tiens ici à saluer la qualité de la réflexion menée. Malgré la lourdeur de la tâche et son caractère délicat, cela traduit notre volonté d'œuvrer dans l'intérêt collectif de la commune et de ses habitants. Que mes collègues élus et non élus en soient remerciés, ainsi que les services de l'Etat, du Département, des Chambres consulaires, et tous ceux qui œuvrent pour l'élaboration de notre P.L.U.

Votre maire,
René Montagner

ANNEXE

à l'argumentaire au sujet de la concertation...



Le registre en mairie
dont personne
n'a entendu parlé...

Il est clair qu'il y a eue amalgame en ce qui concerne le dit registre en mairie évoqué, pourtant et encore, comme l'un des éléments de concertation dans le dernier bulletin municipal (n°34). On nous a renvoyé réponse de l'annonce faite dans l'édition du bulletin municipal n°31 (ci-contre) et ce publiquement lors de la réunion publique du 25/11/2006. Un peu tard de toute façon, non ?

Oui cette confusion a desservi l'esprit tant avancé **de transparence et de concertation** qualifiés de **maîtres mots de la procédure engagée !!!**

Mais aussi...

- **Pourquoi ne pas s'étonner plus tôt qu'il reste vide de toute remarque ?**
- **Pourquoi ne pas y avoir fait référence en réponse à nos nombreuses sollicitations, plutôt que de refuser la reconnaissance légitime de notre questionnement ?**
- **Et pourquoi encore en refuser de reconnaître la confusion possible, la maladresse ou autre, qui puisse expliquer que ce premier registre n'ait pas joué son rôle ?**

Alors de CONCERTATION
avec les habitants
OUI ou NON :

Encore PAS là ...